

Propriétaire de puits?

L'eau de votre puits contient...

des nitrates/nitrites

Le saviez-vous?

Les nitrates/nitrites présents dans l'eau proviennent de l'utilisation d'engrais chimiques et de fumier, des installations septiques déficientes, de la décomposition de matières végétales et animales.

La principale source de nitrates/nitrites provient généralement des aliments (légumes, viandes froides).

Au Québec, la norme pour les nitrates/nitrites dans l'eau potable est de **10 mg/L**.

Attention :

faire bouillir l'eau est inutile.

Quels sont les risques à la santé?

- Une exposition aux nitrates/nitrites peut causer des problèmes respiratoires chez les nourrissons de moins de six mois et les fœtus.
- Les données actuelles indiquent que les nitrates/nitrites dans l'eau potable peuvent être cancérigènes si l'eau est consommée régulièrement pendant plusieurs dizaines d'années.

Quand faire les prélèvements?

- Si vous demeurez dans une zone agricole ou un secteur résidentiel avec des installations septiques individuelles, l'analyse des nitrates/nitrites devrait être faite deux fois par année, au printemps et à l'automne. Plus particulièrement si un résultat a déjà démontré une concentration supérieure à 5 mg/L.
- S'il y a une femme enceinte ou si vous utilisez l'eau de votre puits pour préparer les biberons d'un bébé de moins de six mois, il est recommandé de faire analyser les nitrates/nitrites dans l'eau potable.

Quoi faire pour protéger sa santé?

- Si la concentration dépasse 10 mg/L, il est recommandé aux femmes enceintes et pour les

nourrissons de moins de six mois alimentés au biberon, d'utiliser une autre source d'eau pour la consommation directe, la préparation des breuvages et des aliments pour bébés.

- L'ensemble de la population devrait éviter de consommer régulièrement une eau contenant plus de 10 mg/L de nitrates/nitrites. Si la concentration dépasse 20 mg/L, il est préférable de cesser complètement de la consommer.
- L'eau peut être utilisée pour tous les usages domestiques et l'hygiène personnel.

Quoi faire pour corriger le problème?

- Identifier la cause de la contamination et apporter les correctifs nécessaires (entretien des installations septiques, épandage d'engrais, etc.).
- Il est possible d'installer un dispositif de traitement domestique pour diminuer la concentration de nitrates/nitrites à un niveau acceptable. Il faut vous assurer d'installer un système certifié conforme aux normes NSF/ANSI et procéder à son entretien tel que recommandé par le fabricant.

Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec le service **Info-Santé, en composant le 811**.

Pour plus d'information, les laboratoires accrédités, consultez « **La qualité de l'eau de mon puits** » sur le site du **MDDELCC** section eau potable : mddelcc.gouv.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides : santelaurentides.gouv.qc.ca